

Année universitaire 2024-2025 Demande de bourse d'enseignement supérieur



Date limite de dépôt des dossiers 30 avril 2025

Le Conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu a fixé, par délibération du 6 novembre 2024, les modalités d'attribution de la bourse municipale d'enseignement supérieur en faveur des étudiants Hiriburutar poursuivant des études au-delà du baccalauréat.

Conditions à remplir

- avoir le statut étudiant,
- être bénéficiaire d'une bourse d'État ou Régionale sur critères sociaux à partir de l'échelon 0 bis (ou d'une bourse régionale pour la filière sanitaire et sociale) ou d'une aide spécifique d'urgence,
- être âgé de moins de 28 ans pour une première demande, 32 ans pour un renouvellement,
- avoir sa résidence familiale située à Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu

Pièces obligatoires

→ si le jeune est rattaché fiscalement à la famille :

⇒ Justificatif de domicile à Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu (*Taxe d'habitation, taxe foncière, facture de fournisseur d'énergie...*)

Remarque : une facture de téléphonie mobile ne vaut pas justificatif de domicile

- ⇒ RIB
- ⇒ Notification définitive d'attribution de la bourse

Le versement de la bourse municipale ne sera effectif que sur présentation de la notification définitive

- ⇒ Certificat d'inscription universitaire
- ⇒ Justificatif de la situation de famille (joindre les photocopies du livret de famille justifiant la composition du foyer (parents et enfants))

→ si le jeune est indépendant fiscalement :

- ⇒ Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023, **au nom du jeune**
- ⇒ Justificatif de domicile à Saint-Pierre d'Irube/ Hiriburu (*Taxe d'habitation, taxe foncière, facture de fournisseur d'énergie...*)

Remarque : une facture de téléphonie mobile ne vaut pas justificatif de domicile

- ⇒ RIB
- ⇒ Notification définitive d'attribution de la bourse

Le versement de la bourse municipale ne sera effectif que sur présentation de la notification définitive

□ Certificat d'inscription universitaire

Année universitaire 2024-2025 Demande de bourse municipale d'enseignement supérieur

A déposer au plus tard, pour le mercredi 30 avril 2025

- Par courriel à l'adresse suivante : ccas@saintpierredirube.fr
- Par courrier: C.C.A.S de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu
 - Maison de la Vie Sociale, 15 avenue du Labourd
 - 64990 Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le CCAS:

Tél.: 05.59.44.03.53 / Courriel: ccas@saintpierredirube.fr





NOM (en majuscule): Cliquez ici pour entrer du texte.								
Prénoms : Cliquez ici pour entrer du texte.								
Avez-vous reçu une bourse de la Commune de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu, l'an dernier ? (année scolaire 2023/2024).								
□ OUI		NON						
Domiciliation administrative du responsable légal ou du jeune (fiscalement indépendant)								
N° Cliquez ici pour entrer du texte. Rue Complément : Cliquez ici pour entrer du texte.				Clique	Cliquez ici pour entrer du texte.			
CP Cliquez ici pour entrer du texte. VILLE				Cliquez ici pour entrer du texte.				
Fixe: Cliquez ici pour entrer du texte. Portal Adresse courriel: Cliquez ici pour entrer du te								
Auresse cour	Her: Grqu	ez ici pour ent						
Cursus scolaire								
Date d'obtention du baccalauréat ? Cliquez ici pour entrer du texte.								
Dernier diplôme obtenu (postérieur au baccalauréat) Cliquez ici pour entrer du texte.								
 Études effectuées année scolaire 2023 – 2024 : Cliquez ici pour entrer du texte. 								
 Diplôme préparé année scolaire 2024 - 2025 : Cliquez ici pour entrer du texte. 								
☐ Bac+2 ☐ 1ère année		□ 2ème année						
□ Prépa	-		☐ 2ème année					
-	☐ Licence/BUT ☐ 1ère année		☐ 2ème année	ne année 🔲 3ème année				
☐ Master ☐ 1ère année ☐ 2ème année								
☐ Autre (F	Précisez) :	Cliquez ici po	ur entre	r du texte.				
Domaine : humaines :				☐ Gestion/Eco ☐ Managemen u texte.		Sciences Droit		
	ù se dérou r entrer du		ıdes : Cl	iquez ici pour e	entrer du texte.	Départem	ient: Cliquez	





Versement de la bourse

Vous serez avisé(e) **par courrier à votre domicile** de la décision d'attribution ou de non-attribution de la bourse municipale, de son montant et de son versement dans le courant du mois de janvier 2025.

Deux possibilités de versement (2 cochez la case correspondante) :

I. Paiement à l'intéressé(e) □- joindre votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.						
 II. Paiement aux parents □ - joindre le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de vos parents. - dans ce cas seulement et si vous êtes majeur(e), remplir la déclaration ci-dessous en écrivant la mention «Lu et approuvé», suivie de votre signature. 						
Autorisation : Je soussigné(e), Cliquez ici pour entrer du texte. Autorise mon père □ ma mère □ à recevoir le montant de la bourse municipale qui m'est attribuée.						
Fait à , le Cliquez ici pour entrer du texte.						
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé»).						
Cliquez ici pour entrer du texte.						
Date dépôt dossier :						